

Nombre de membres**Séance du 29 mars 2023****en exercice:** 11

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf mars l'assemblée régulièrement convoquée le 29 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 9**Sont présents:** Jean Claude LANDRIER, Jocelyne KAPLON, Josiane MAGNE, Franck MONOT, Valerie TEDESCO, David LE QUERE, José FERREIRA VILACA, Helene MARECHAL, Anthony HUILIER**Votants:** 11**Représentés:** Richard MOREAU par Jean Claude LANDRIER, Prescilla PELLARD par Josiane MAGNE**Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Jocelyne KAPLON**OJ1. Lecture et approbation du procès verbal du 03 mars 2023**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès verbal du 03 mars 2023 est adopté à l'unanimité

OJ2. Budget commune : Vote des taxes 2023 - DE 2023 009**TAXES LOCALES 2023:**Le conseil décide de fixer les taux de 2023 avec une augmentation de 2% par rapport à 2022.
Les nouveaux taux applicables sont définis comme suit :

Taxe habitation	22.85%
Taxe foncière sur bâti	35.03%
Taxe foncière sur non bâti	30.16%

Un produit attendu est de 66 717.00€

La délibération est adoptée : 8 votes pour et 3 votes contre.

OJ3. Budget commune : Compte de gestion 2022 - DE 2023 010

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LANDRIER Jean Claude

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

OJ4. Budget commune : Compte administratif 2022 - DE 2023 011

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame MAGNE Josiane

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. LANDRIER Jean Claude après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		46 487.88		127 121.40		173 609.28
Opérations exercice	138 558.26	50 317.77	207 387.16	303 323.53	345 945.42	353 641.30
Total	138 558.26	96 805.65	207 387.16	430 444.93	345 945.42	527 250.58
Résultat de clôture	41 752.61			223 057.77		181 305.16
Restes à réaliser	3 006.94				3 006.94	
Total cumulé	44 759.55			223 057.77	3 006.94	181 305.16
Résultat définitif	44 759.55			223 057.77		178 298.22

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2022 tel que présenté.

OJ5. Budget commune : Affectation de résultat 2022 - DE 2023 012

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LANDRIER Jean Claude

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 223 057.77

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	127 121.40
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	53 571.55
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	95 936.37
Résultat cumulé au 31/12/2022	223 057.77
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	223 057.77
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	44 759.55
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	178 298.22
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation de résultat 2022 tel que présenté.

OJ6. Budget commune : Budget primitif 2023 - DE 2023 013

Le Maire présente au conseil municipal le Budget Primitif 2023 de la commune.

Fonctionnement:

Dépenses: 332 224.94€
Recettes: 450 477.26€

Excédent de fonctionnement: 118 252.32€

Investissement:

Dépenses: 164 113.31€
Recettes: 164 113.31€

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2023 tel que présenté.

OJ7. Budget assainissement : Compte de gestion 2022 - DE 2023 014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LANDRIER Jean Claude

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

OJ8. Budget assainissement: Compte administratif 2022 - DE 2023 015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame MAGNE Josiane

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. LANDRIER Jean Claude après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	4 962.25			4 946.06	4 962.25	4 946.06
Opérations exercice	26 788.69	26 624.25	28 466.69	33 487.10	55 255.38	60 111.35
Total	31 750.94	26 624.25	28 466.69	38 433.16	60 217.63	65 057.41
Résultat de clôture	5 126.69			9 966.47		4 839.78
Restes à réaliser						
Total cumulé	5 126.69			9 966.47		4 839.78
Résultat définitif	5 126.69			9 966.47		4 839.78

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2022 tel que présenté.

OJ9. Budget assainissement: Affectation de résultat 2022 - DE 2023 016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LANDRIER Jean Claude

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 9 966.47

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	4 946.06
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	5 126.69
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	5 020.41
Résultat cumulé au 31/12/2022	9 966.47
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	9 966.47
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	5 126.69
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	4 839.78
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation de résultat 2022 tel que présenté.

OJ10. Budget assainissement: Budget primitif 2023 - DE 2023 017

Le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2023 assainissement qui se présente comme suit:

Fonctionnement:

Dépenses: 34 168.71€
Recettes: 39 055.39€

Excédent de fonctionnement : 4886.68€

Investissement:

Dépenses: 32 083.62€
Recettes: 32 083.62€

Le conseil municipal à l'unanimité vote le budget primitif 2023 tel que présenté.

OJ11. RODP 2023 France Télécom - DE 2023 018

Le Maire présente au conseil municipal la RODP France Télécom 2023 comme suit:

Artère aérienne: 0.804 km
 Artère en sous sol: 9.094 km
 Emprise au sol: 0.5m²

0.804 km x 62.60€ = 50.33€
 9.094 km x 46.95€ = 426.96€
 0.5m² x 31.30€ = 15.65€

soit un total de 492.94€.

Redevance arrêtée à la somme de quatre cent quatre vingt douze euros et quatre vint quatorze cents.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité:
 DECIDE de fixer la RODP France Télécom 2023 à 492.94€

OJ12. Choix des entreprises pour les travaux de voirie - DE 2023 019

Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie rue de Jérusalem, Bord Eglise, rue du Patis et accès mairie, allée du cimetière,

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différents devis reçus pour les travaux cités en référence.

- Entreprise BERGER:	41 102.55€ HT	soit	49 323.06€ TTC
- Entreprise COLAS:	39 838.08€ HT	soit	47 805.70€ TTC
- Entreprise EUROVIA ROSA:	41 719.61€ HT	soit	50 063.53€ TTC

Le Maire informe avoir fait une demande de subvention auprès du conseil départemental dans le cadre Pacte de Territoire 2022-2027 et avoir reçu l'accusé de réception de dossier complet.

Après étude des dossiers, le Maire propose de retenir l'entreprise COLAS pour un montant HT de 39 838.08 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Retient l'entreprise COLAS pour l'ensemble des travaux d'un montant de 39 838.08€ HT.
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

OJ13. Devis voirie ancienne voie intercommunale - DE 2023 020

Réfection partielle de la Route de Ste Colombe 5 sections.

Le Maire présente au conseil municipal un projet de travaux de voirie pour l'ancienne voie intercommunale: couche d'accrochage sablée, reprofilage de la chaussée en grave émulsion, revêtement en enduit superficiel bicouche à l'émulsion élastomère.

Le Maire présente sur plan au conseil municipal les lieux concernés par ces travaux.

Le Maire a demandé un devis pour ce projet:
-COLAS FRANCE : 8908.80€ HT

Le conseil municipal étudie le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 8908.80€ HT et l'accepte ainsi défini à l'unanimité.

Le conseil municipal charge le Maire de demander l'attribution des Fonds de concours auprès de la CCAVM.

Le conseil municipal dit que les dépenses pour ce projet seront inscrites en fonctionnement au budget primitif 2023.

OJ14. Redevance assainissement 2023 - DE 2023 021

Le Maire présente au conseil municipal les tarifs d'abonnement et de redevance actuels du service Assainissement.

Il informe le conseil municipal que les comptes du budget assainissement sont positifs et qu'il ne semble pas y avoir lieu de modifier ces tarifs.

Le conseil municipal compte tenu des comptes positifs du budget assainissement maintien les tarifs à savoir:

75€ de forfait annuel (abonnement)
1€ par m3 consommés (redevance)

OJ15. Informations et questions diverses

- panne importante concernant le tracteur
- travaux voirie fossés
- projet agrivoltaïque

Fin de la séance 21h15

The image shows two handwritten signatures in black ink. The top signature is large and stylized, appearing to read 'Sauts'. Below it is a horizontal line, and underneath that is a second, smaller signature that is less legible but appears to be 'Sauts' or similar.